



Paris, le 03 décembre 2010

Communiqué

Bruno Julliard,

Secrétaire nationale à l'éducation

Rallonge pour l'école privée : une provocation indécente

Le vote par le Sénat d'un amendement attribuant une rallonge de 4 millions d'euros à l'enseignement privé, au détriment des crédits affectés à l'école publique est proprement hallucinant. Dans le budget 2011, le privé ne supporte déjà que 10% des suppressions d'emplois au lieu des 20% que l'équité exigerait.

Le Parti socialiste s'étonne que le Sénat n'ait pas jugé opportun d'étendre sa générosité en proposant, par exemple, de rétablir parallèlement quelques uns des 14 400 postes supprimés dans l'école publique. Il est vrai que l'engagement en faveur de l'école privée du sénateur UMP Jean-Claude Carle, à l'origine de l'amendement, s'est déjà traduit par une loi créant un véritable « chèque éducation privée » à la charge des communes.

Le Parti socialiste appelle les parlementaires à revenir à la raison, et à rétablir les crédits destinés à l'enseignement public, gratuit et laïc, que des années de sape et de restrictions ont suffisamment mis à mal comme cela.